

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, et le 09 Février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/02/2021

Secrétaire : JONGMANS Thérèse

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absent : MOLLOT Henri

OUVERTURE DE SÉANCE

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire fait le point sur le comité des maires du 17/12/2020 relatif à l'avancement du déploiement de la fibre optique sur le territoire Cœur de Savoie.
- Mme Le Maire fait le point sur le comité des maires du 07/01/2021 relatif au transfert des pouvoirs de police du Maire à la Communauté de Communes Cœur de Savoie dans le champ de ses compétences. Un courrier a été envoyé à la CCCS pour l'informer du souhait de la commune de conserver les pouvoirs de police spéciale pour la voirie communautaire.
- Depuis le 15/01/2021 et durant un mois, une enquête est en ligne à l'attention de tous les habitants dans le cadre de la concertation du schéma directeur cyclable de Cœur de Savoie.
- En raison du contexte sanitaire, la campagne de balades thermographiques organisée par la Communauté de Communes Cœur de Savoie est annulée.
- Dans le cadre des aménagements autour du lac, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a envisagé depuis plusieurs années de reprendre l'ensemble du balisage, de mettre en place des panneaux d'accueil, de remplacer la passerelle défectueuse et d'installer 5-6 panneaux thématiques. Ce projet, conditionné à la maîtrise foncière du site, a nécessité le lancement d'une déclaration d'utilité publique, retardant ainsi sa mise en œuvre. Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. La CCCS souhaite donc poursuivre le travail avec l'ensemble des acteurs concernés. Une réunion aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2021 afin de définir un projet global, les moyens à disposition, des étapes et un calendrier de mise en œuvre.
- Mme Le Maire présente le bilan du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au 01/01/2021 :
 - 2 habitations ont été répertoriées avec une absence d'installation d'assainissement
 - Installation d'assainissement non conforme présentant un danger pour la santé des personnes pour 4 habitations
 - Installation d'assainissement non conforme pour 46 logements (installation incomplète, sous-dimensionnée ou dysfonctionnements majeurs)
 - 13 installations d'assainissement en bon état ou conformes.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 déclaration de travaux pour le changement d'une habitation en bureaux, au nom de Mme ADAMO Sylvie, Route du Grésivaudan, accordée le 30/11/2020.
- 1 déclaration de travaux pour l'installation d'une gloriette, d'une terrasse et fenêtre, au nom de M. FAVRE Daniel, Le Touvet, accordée le 15/12/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection de toiture et pose de vélux, au nom de M. CHEVALIER Michel, Rue Les Bertettes, accordée le 16/12/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la modification de façade, l'ajout d'une porte et création d'un préau en bois, au nom de M. BERLIAT Guy, Rue de Péguet, accordée le 13/01/2021.
- 1 permis de construire pour l'extension d'un atelier, au nom de FAVRE Daniel, Le Touvet, accordé le 16/12/2020.
- 1 permis de construire modificatif pour démolition partielle d'une grange, au nom de M. BUISSON Roger, Chef-Lieu, accordé le 02/02/2021.
- 1 permis de construire modificatif pour la création d'une fenêtre, au nom de M. BALLI Aurélien, Rue Pognient, accordé le 13/01/2021.

COMMISSION DES TRAVAUX

- Présentation du devis de l'entreprise AC PLUS pour la fourniture et pose d'un écran, vidéo projecteur et sonorisation dans la salle polyvalente d'un montant de 8 895.71 € TTC. Ce point sera discuté au moment du vote du budget 2021.
- Préparation du dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la mairie, l'école et le garage communal.
- Prévoir de préparer le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'aménagement et de sécurisation du Pognient.
- Une étude concernant la charpente du toit de l'église doit être envisagée suite à une infiltration. Des travaux de réfection de la toiture sont à envisager rapidement.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Mme JONGMANS Thérèse fait le point sur la dernière réunion de la commission mobilité (CCCS) : l'aide de 250 € pour l'achat d'un vélo électrique est renouvelée. La création de l'espace de covoiturage à la Chavanne est à l'étude. Le projet de la passerelle sur les piliers de l'ancien pont qui a été emporté est en cours d'avancement. Un projet de ligne de covoiturage entre la gare de Pontcharra et La Rochette est également à l'étude.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Pour l'instant et au vu du contexte sanitaire, aucune manifestation n'est envisageable.

Une réunion sera organisée avec les associations concernant les locations de la salle polyvalente pour 2021 avant la mise à disposition de cette dernière.

1- SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE DE LA PARCELLE C 1335 (partie c) AU CHEF-LIEU

Ce point est retiré de l'ordre du jour car le projet du compromis de vente n'est pas encore finalisé par le notaire.

2- FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 Décembre 2020 déterminant les montants des attributions de compensation pour l'année 2020 et les montants provisoires des attributions de compensation pour l'année 2021, ainsi que ces annexes.

Concernant la commune de Ste-Hélène-du-Lac, le Conseil communautaire a décidé de lui attribuer pour 2020 une attribution de compensation d'un montant de 381 091 €.

Le Conseil Municipal approuve le montant d'attribution de compensation pour l'année 2020 fixé à 381 091 € par le Conseil communautaire pour la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

3- DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU BONUS RELANCE

Mme le Maire présente le projet d'aménagement des extérieurs de la salle polyvalente. Ce dernier était initialement prévu dans l'avant-projet des travaux de réhabilitation mais n'avait pas été retenu pour des raisons financières.

Les travaux consistent à l'aménagement de la placette devant la salle polyvalente : pose de bancs, plantation d'arbres et reprise des revêtements de sol.

L'estimation des travaux s'élève à 57 000 € HT et le démarrage de ce programme est prévu avant le 30/06/2021.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Demande une subvention à la région dans le cadre du bonus relance pour l'aménagement des extérieurs de la salle polyvalente.
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021.
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir.

Mme STROOBANT Maëlle quitte la réunion à 21 h.

4- MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE LA RUE DE L'EGLISE

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité du projet de sécurisation de la rue de L'Eglise, dans la traversée du centre bourg. Ces aménagements devront répondre aux objectifs suivants :

- sécuriser les cheminements piétons entre le bourg et le secteur de l'école et de la mairie.
- raccorder le futur chemin piéton à créer en parallèle des constructions à venir.
- sécuriser les traversées piétonnes.
- conserver des places de stationnement proches de l'entrée de l'Eglise.
- réduire les vitesses de circulation.

Les contraintes principales sont :

- passages réguliers de bus pour la desserte de l'école.
- étranglement avec une faible emprise disponible au droit de l'Eglise.
- voirie en « S » avec visibilité restreinte.

Le Conseil municipal approuve le principe de réalisation de cette opération et décide de retenir le bureau d'études EMOAA pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 7 020 € TTC avec une option de 1 080 € TTC (plan topographique).

5- CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au service intérim et autorise Mme Le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

6- AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE RELATIVE A L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Mme Le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation nationale de médiation préalable obligatoire. Ce dispositif est destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, notamment ceux relatifs aux éléments de rémunération. La convention d'adhésion dédiée qui a été signée avec le Cdg73 en 2018, a pris fin le 18 novembre 2020, date initiale du terme de l'expérimentation nationale. La date de la fin de l'expérimentation est reportée au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal approuve l'avenant susvisé prolongeant le dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale, soit jusqu'au 31 décembre 2021 et autorise Mme Le Maire à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention.

7- MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE

Le Conseil Municipal :

- décide de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».
- mandate le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».
- prend acte que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie après nouvelle délibération.

8- MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal décide de mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

9- Communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

DIVERS :

- Un RDV est prévu avec un fabricant pour l'achat du nouveau mobilier de la cantine (tables, chaises, claustras...).
- Consultation en vue de l'élaboration de la cartographie des communes du Département de la Savoie relatif à l'obligation d'équipements de certains véhicules en période hivernale.
- Mme Le Maire remercie et félicite vivement la commission communication pour l'élaboration du bulletin municipal 2021.
- Un flyer est en cours de préparation afin de solliciter les jeunes de la commune pour participer au conseil municipal jeunes.
- 3 devis sont présentés pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux. Ce projet est en cours de réflexion. Ce broyeur servirait à la commune avec une éventuelle possibilité de le mettre à disposition des habitants qui le souhaitent.
- Prochaines réunions du conseil Municipal : début mars (pour le compromis du Chef-Lieu) et le 30/03/2021 pour le vote du budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie.